Ecrit par Echo du Mardi le 15 décembre 2021

Inondations : état de catastrophe naturelle pour les communes gardoises du bassin de vie d'Avignon



Vingt-neuf communes gardoises viennent d'être reconnue en état de catastrophe naturelle via l'arrêté du 22 novembre 2021 publié au journal officiel du 14 décembre 2021.

Cette décision fait notamment suite aux inondations et coulées de boue du 3 octobre 2021.

Elle concerne de nombreuses communes gardoises du bassin de vie d'Avignon. A savoir :

- les Angles

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 15 décembre 2021

- Aramon
- Estézargues
- Fournès
- Pujaut
- Rochefort-du-Gard
- Tavel
- Villeneuve-lès-Avignon

Les personnes sinistrées disposent d'un délai maximum de 10 jours à compter de la date de parution de cet arrêté au Journal Officiel (soit jusqu'au 24 décembre) pour faire leur déclaration auprès de leur compagnie d'assurance.

L.G.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !